

Monsieur Maxime DAYE
Président de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie
Rue de l'Etoile, 14
5000 NAMUR

Courriel :
maxime.daye@7090.be
bourgmestre@7090.be

Bruxelles, le 1^{er} juillet 2022

Nos Réf : BêL/ MaL/ MaB/ MaS/ SoS/ Pdt UVCW/ 27.06.2022/ 12660

Cellule Culture

Correspondant : Magali Schock (magali.schock@gov.cfwb.be)

Objet : Contrat-cadre pour la filière du livre

Monsieur le Président,

Dans sa *Déclaration de politique communautaire 2019-2024*, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose de créer des contrats de filière impliquant différents niveaux de pouvoir dans les domaines où de tels mécanismes s'avèrent pertinents et en particulier dans le secteur du livre. La mise en place d'un Contrat de filière pour le secteur du livre est une demande de ce même secteur. Cet outil répond à un besoin de structuration, d'articulation et de coordination de la filière.

Un premier projet de Contrat de filière a été approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en première lecture le 27 janvier dernier, pour ce qui concerne ses compétences. Il se base notamment sur les recommandations et propositions du Conseil du Livre. Il est conçu comme un dispositif global qui articule différents types d'aides ou d'actions en vue de stimuler et soutenir l'économie du livre, la vie littéraire et les pratiques de lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est actuellement en cours d'adaptation en suivi de différents avis obtenus.

Les ambitions portées par le Contrat sont, d'une part, économiques : il s'agit de pérenniser la filière, fragilisée, entre autres, par la numérisation et la globalisation croissante des échanges mais aussi par la récente crise sanitaire. Il s'agit de soutenir la croissance du secteur, y compris à l'international. Il s'agit, enfin, de maintenir les talents et les entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ses ambitions sont, d'autre part, culturelles et sociétales : il s'agit d'intensifier la démocratisation de l'accès au livre et à la lecture, en s'appuyant sur les lieux de

proximité que sont les écoles, les librairies indépendantes, les bibliothèques et le secteur associatif. Il s'agit de maintenir et protéger la diversité culturelle.

Le Contrat pour la filière du livre a déjà suscité l'adhésion des associations (inter)professionnelles représentatives du secteur que sont le Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn, lequel regroupe la SACD/SCAM, les deux associations professionnelles d'éditeurs, le Syndicat des libraires francophones de Belgique et les deux associations professionnelles de bibliothécaires présentes en FWB), l'asbl Auteurs de la Bande Dessinée et de l'Illustration (ABDIL) et l'asbl Espace de Littératures Illustrées (E.L.I.). Il reste ouvert à l'adhésion d'autres partenaires.

Ce projet de Contrat pour la filière du livre prendra pleinement corps en incluant l'adhésion d'autres partenaires publics que sont notamment les villes et communes wallonnes. Par l'intermédiaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, il est dans ce cadre proposé à ces dernières de se joindre à cette démarche collective de structuration de la filière, qui pourrait par exemple poursuivre des objectifs tels que :

- Structurer la filière du livre et l'inscrire dans une dynamique de développement territorial ;
- Créer, entre instances publiques, des synergies qui seraient de nature à donner aux métiers du livre de nouvelles ambitions dans un cadre élargi à ce qu'il est convenu d'appeler les industries culturelles et créatives.

Concrètement, il est proposé, à chaque entité qui acceptera de rejoindre le Contrat pour la filière du livre :

- De contribuer activement, en fonction des compétences qui sont les siennes, à la pérennisation et au développement de la filière du livre sur son territoire notamment en définissant un périmètre d'actions qui lui sera propre, en identifiant des pôles structurants spécifiques à son territoire et en réservant des moyens aux actions qu'elle aura choisies ;
- De faciliter les mesures adoptées par les autres partenaires du contrat en réponse aux six objectifs généraux¹ identifiés à ce stade par le secteur et la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- De garantir la performance et la cohérence globales du dispositif mis en place, en évitant, notamment, toute forme de doublon ou de concurrence dans les mécanismes de soutien proposés.

Afin d'évoquer plus avant les possibilités d'adhésion des villes et communes de Wallonie au Contrat pour la filière du livre, nous vous invitons à transmettre cette information à l'ensemble des villes et communes wallonnes et encourageons les entités souhaitant devenir parties prenantes de ce contrat à prendre contact avec Mme Magali Schock (magali.schock@gov.cfwb.be), Conseillère sur les matières relatives au Livre au sein du cabinet de la Ministre de la Culture afin de convenir d'une date pour une première réunion de concertation.

Pour répondre à toute question, les personnes suivantes sont disponibles :

- au sein du cabinet de la Ministre de la Culture, Mme Magali Schock (magali.schock@gov.cfwb.be), Conseillère sur les matières relatives au Livre ;

¹ Ces 6 objectifs sont :

1. Le développement de la création, la démocratisation et l'enrichissement des pratiques de lecture ainsi que la rencontre avec les publics.
2. L'accès aux (nouveaux) marchés.
3. L'innovation.
4. La professionnalisation et la structuration des activités.
5. Le renforcement de l'interprofession et l'articulation des ressources.
6. La promotion des acteurs et des activités de la filière.

- au sein du Service général des Lettres et du Livre, Mme Camille Morin (servicedulivre@cfwb.be), Responsable du Service du Livre ;
- au sein du cabinet du Ministre-Président, Monsieur Benoit Goblet, Conseiller (benoit.goblet@gov.cfwb.be).

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous accorderez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Ministre-Président,



Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre,



Bénédicte LINARD

Pour le PILEn,



Philippe GOFFE

Pour l'asbl ABDIL,



Anne-Lise COMBEAUD

Pour l'asbl E.L.I.,



Pauline RIVIÈRE